

Du nouveau dans notre RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE

Avis à tous nos membres,

Pour compléter l'information déjà transmise à nos assurés, nous avons jugé utile de renseigner l'ensemble de nos membres sur les décisions prises quant au régime collectif d'assurance accident-maladie-voyage qui entrera en vigueur le 1er juillet.

Nous avons réussi pendant de nombreuses années à maintenir les mêmes primes pour votre régime d'assurance collective. Toutefois, en 2015, l'augmentation générale des coûts, reliés entre autres aux médicaments, nous a rattrapés.

Nous admettons tous qu'un bon régime d'assurance accident-maladie-voyage n'est pas donné mais il faut tenir compte du fait que le cadre financier d'un régime d'assurance est directement relié à l'expérience du régime, c'est-à-dire l'équation entre les primes payées et les réclamations remboursées, plus les frais de gestion. En résumé, les coûts du régime ont un lien important avec l'utilisation prévue par la couverture du régime.

Notons que les principales réclamations de nos assurés concernent l'achat de médicaments d'ordonnance et représentent 77 % des réclamations remboursées.

Dans le cadre du renouvellement prévu le 1er juillet 2016, Desjardins Sécurité Financière nous proposait une augmentation de 9,9 %.

Si vous désirez des renseignements à ce sujet, communiquez avec nous par courriel : aer@bellnet.ca ou par téléphone : 514 872-7931 OU 514 272-0818. Si vous êtes éligible à l'un des programmes, c'est avec plaisir que nous vous ferons parvenir les documents.

Malgré notre volonté de soutenir le mouvement coopératif et les liens d'affaires que nous maintenons avec Desjardins depuis près de 20 ans, nous avons décidé de vérifier auprès des concurrents ce qui pourrait nous être offert autant au niveau des primes que sur un régime « de base » moins coûteux.

Tenant compte de certains commentaires des membres sur les coûts trop élevés par rapport à leurs revenus, nous avons demandé aux assureurs soumissionnaires de nous proposer quelques solutions. Nous croyons en la création d'un régime « de base » à moindre coût proposant des protections allégées, qui répondent aux besoins des membres assurés, et excluant l'assurance voyage.

Cinq assureurs ont déposé des propositions, mais seulement deux d'entre eux offraient comme solution un régime « de base » en option. Après analyse, nous avons retenu la proposition de SSQ Groupe financier qui permettra de maintenir les primes actuelles pour 16 mois supplémentaires, soit du 1er juillet 2016 jusqu'au 31 octobre 2017. De plus, SSQ accepte de créer un régime « de base » à moindre coût et dont l'adhésion demeure à votre discrétion.

Jean Des Trois Maisons,
président

Pour et au nom des membres du conseil d'administration

Corporation Financière Ethicor

182, Saint-Charles Ouest, Bureau 200, Longueuil, Québec J4H 1C9 | 450 640-1515 • www.ethicor.com

Claudette St-Germain, CEBS, C.A.A.S. Conseillère, Assurance Collective claudette.st-germain@ethicor.com